SANGSUES.

35 MILLE Sangsues de première qualité, récemment arrivées par le brick P. Soulé, et à vendre dans le [illegible] L. DELOCHE, pharmacien [illegible] Dauphine et Bourbon.

B[illegible] MAIN [illegible] balances [illegible]
LAVILLEBEUVRE, [illegible] Canal.

[illegible] Royal et Bourbon.

P. L. DE GOURNAY, Collecteur,
[illegible] ENTRE ST. LOUIS ET CONTI.

S[illegible] à collecter à une commission [illegible] arrangements avec messieurs [illegible] pour se charger de leurs [illegible] nécessaire pour toutes [illegible]

[illegible] pour la campagne ou toute [illegible] poursuites judiciaires à [illegible]

[illegible] loyers de maisons et de [illegible]

[illegible] leur confiance sont [illegible] suivantes:

A. Bosblanc,
J. R. Jennings,
J. A. Bazuzon,
A. Mazureau,
Doct. J. C. Landreaux,
Doct. Von Pocinitz,
Doct. C. Faget.

PAUL ALDIGÉ & Co.
[illegible] ENTRE LES DEUX MARCHÉS.
[illegible] en gros et en détail.

L[illegible] Messieurs les habitans et [illegible] augmenter leur [illegible] constamment chez [illegible]

[illegible] 1846.
PAUL ALDIGÉ & Co.

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.

[illegible] No. 20, RUE DE [illegible]

E[illegible]

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!

[illegible] NOUVELLE-ORLEANS [illegible] CHEMISES [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES SECHES.
FELTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,
[illegible]
FELTER & BOYD

B[illegible] 120 caisses [illegible] R. G. Shaw et du brick [illegible]
R. G. HOBBS,
12, Douane.

S[illegible] A & W Winchester, [illegible] du Havre.
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
11 et 15 rue St. Louis.

T[illegible] de la Havane [illegible]
RAYMOND CABUZAC,
34, Vieille Levée.

S[illegible]
RAYMOND CABUZAC,
34, Vieille Levée.

E[illegible]

B[illegible] DE BALEINE [illegible] New Bedford [illegible]
NORCROSS & FOSDICK,
40 rue Gravier.

M[illegible] No. 3, en [illegible]
NORCROSS & FOSDICK,
40 rue Gravier.

S[illegible]
NORCROSS & FOSDICK,
40 rue Gravier.

F[illegible]
EMERSON, TOURNE & Co.,
[illegible] Tchoupitoulas.

F[illegible]
EMERSON, TOURNE & Co.

V[illegible]
RAYMOND CABUZAC.

B[illegible] d'Avignon.
RAYMOND CABUZAC.

V[illegible]
RAYMOND CABUZAC.

E[illegible]
RAYMOND CABUZAC,
34, Vieille Levée.

COLS D'ORLEANS A BAS PRIX.

L[illegible]

C. M. SIMPSON.

[illegible]
S. Va. BARRETT, 21 Gravier.

A[illegible] du navire le Thracian [illegible]

EN MAGASIN
[illegible] St. Julien, Château Lafitte, [illegible] Château Margaux et Cantenac.
[illegible] Haut Sauterne et Barsac.
[illegible] 24 demi-bouteilles do.
100 [illegible] superfine.
40 douzaines encre de bouteilles, de litre, à vendre par
S. Va. BARRETT,
3 sep. 21 Gravier.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à convenance, par
LEOPOLD JEANNET,
1er sept. 24, rue St Louis.

TRAITES à vue sur Boston, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,

Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle.-Orléans marchands de LAINAGES AMERICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, COTONS écrus et blancs, et d'INDIGÈNES américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de SOIERIES françaises, de Bas allemands et anglais, de Toiles et d'articles de toute espèce de marchandises importées et en détail courant.

COTON Lowell, pour nègres 4|4 et 7|8, do croisé 4|4, 7|8 et 6|4, do, pour [illegible] 3|4 et 7|8, idem des moulins du Canal 3|4, idem Kentucky, jeans et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux Winterbo[illegible], de la prison du pénitentiaire de Maryland, de Peaceda[illegible] Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4|4 et 7|8, idem de Hope Mills, Grinite Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, Great Fall, tous de 4|4, Tremont 7|8, Springfield 7|8, Dwight 7|8 et sans marques, coton à chemises, blanche, de Bay State 4|4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7|8, coton à draps, blanche, de Hamilton 6|4 et 12|4, idem écrue de Waltham 6|4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; flanelle canton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gazé, idem Welch, diaper œil de perdrix, idem Huckaback, Ecossaise et Russe, idem coton; toile damassée 6|4, 7|4, 8|4 et 10|4, toile d'Irlande, linon, bretagne, créas, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem croisée; soie à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Vérona idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; châles coton Prussiens, Rob Roy, Waffle, &c.; nappes et serviettes à carreaux rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parapluies coton, gingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemires et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres, galons en fil et en coton, lacets, silésie en couleur, batiste noire et autres, satin jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velour noil, bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray zambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans melanges; chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à matelas, gingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13|4 pour lits; idem pour enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, piqué impérial; fil à coudre de Marshal écru et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes légar et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux; voiles dentelles noire; satinet bleu et noir, idem mélange et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste; brin brun à carreaux et blancs de 25 yardes, gingas 3|4 et 7|8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

AUSSI—EN DEBARQUEMENT:
Un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des [illegible] à Paris, consistant principalement en:

[illegible] françaises d'un genre entièrement nouveau, [illegible] bleues, fauves et rouges, idem damas [illegible] mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Paillacat Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mi-laines en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7|8 et 3|4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem tout-à-fait, pour hommes, shalls cachemire imprimé 3|4, 4|4, 6|4 et 8|4 écossais, soierie de Pekin, unie, noire, ondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards [illegible] grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, poult-de-soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes [illegible] bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, [illegible] noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, gingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste fil, divers genres, toile à draps française, merinos couleurs assorties, flanelle gazé et croisée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en [illegible] mouchoirs 3|4, en couleur, pour hommes, shalls [illegible] shalls thibet 5|4 et 6|4, gants soie noire [illegible] femmes et hommes, un grand assortiment de rubans [illegible] Nos. 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir 4|4 et 5|4, galons fil, de 1 à 12, au [illegible] bonnets, des bronzes et argent [illegible] et patents idem nacre et os [illegible] fil français patente, peignes [illegible] couleurs frange soie noire, [illegible] coton 4|4 et 5|4; mousseline de [illegible]
1er oct

HABILLEMENS D'ETE DU DERNIER GENRE.

A[illegible] rue des Magasins, No. 34, a reçu [illegible] un grand assortiment [illegible] dans le meilleur genre et avec [illegible] prix de venir [illegible] avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
[illegible] habits de toilette, levites, paletots, levites [illegible] dont une partie [illegible] à pacca [illegible] toile à carreaux; habits [illegible] Union &c. &c.

PANTALONS
[illegible] qualité, en paramatta, drap [illegible] française et amé[illegible] en toile à carreaux, en toile [illegible]

GILETS
[illegible] piqué en [illegible] assortis [illegible] en [illegible]

CHEMISES ET [illegible] FANTAISIE.
[illegible] cravates, [illegible]
[illegible] 34 Magasin

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LA SAISON.

REÇU de Boston, de New York, et de Philadelphie par [illegible] Santee, Indiana, Lehigh, Genessee [illegible] un assortiment de nouvelles marchandises convenables pour la saison, et à vendre par les soussignés, aux prix les plus modérés. L'assortiment se compose [illegible]:

Cotons blancs de toutes qualités et de toutes largeurs,
Do écrus, do do do
Kerseys écrus et rayés, [illegible] do.
Kentucky jeans [illegible]
Tartan à carreaux et à raies, Lan[illegible] bleu et rouge,
Flanelles blanches, rouges, jaunes et vertes,
Baze verte, double largeur,
Velours de coton [illegible] algérine do do.
Bombazette do do, velours noir et en couleur,
[illegible] en blanc, bonnets à raies et à carreaux,
[illegible]
Coton [illegible] noir et à carreaux,
[illegible] perçale noire et en couleur,
[illegible] coton bleu croisé,
[illegible] mouchoirs bleus et en couleurs,
[illegible] 4|4, 5|4 7|4 et 9|4 de large,
[illegible] de toute qualité; do en cachemire noir,
[illegible] en couleur,
[illegible] en couleurs,
[illegible] unies et à carreaux,
[illegible] do damassées et brodées,
[illegible] Bishop lawn et nansou,
[illegible] et torchons,
[illegible] unies et unies, serviettes do do,
[illegible] assorties, pour robes,
[illegible] pour doublures,
[illegible] de batiste, assortis,
[illegible] de toute qualité,
[illegible] noir et en couleur,
[illegible] pour robes et pour écharpes,
[illegible] blanc pour robes,
Florence, bleue, verte, rose et blanche,
Un bel assortiment d'agraffes, de boutons, d'aiguilles, d'épingles, de peignes et de galons,
Fil en bobines, d'Orrells, Alexandre et Farquerson,
Fil en paquets, de Marshall, noir, bleu et gris,
Soie à coudre, noire et en couleurs,
Coton à x de la manufacture de Rodgers,
Gants en soie, noirs, blancs et en couleurs,
Crêpe noir et blanc, do, pour voiles,
Un assortiment complet de rubans en tout genre,
Dentelles en coton et neiges, bobinet noir et blanc,
Bretelles blanches et en couleurs de toutes qualités,
Un assortiment très varié de bas et demi bas,
Bourses en soie et en coton, lacets à sortis,
Tavelle en laine et en coton, de toutes couleurs,
Guimpes et cordonnets pour robes,
Chemises de dessous, en mérinos et en coton,
Mouchoirs Madras, noirs et en couleurs,
Merinos noir français et anglais,
Coton noir et gris, pour pantalons,
Drap noir, bleu et noir bleu,
Brin [illegible] blanc, 8|4 et 9 yards par pièce,
Parapluies coton, montés sur baleines, &c. &c.
DUFOUR, DURAND & Co.
25, Chartres

D. B. MACARTY, actuellement en Europe pour faire ses achats et désirant écouler le stock de son magasin a donné ordre à ses commis de vendre à des prix excessivement réduits, les articles déjà en magasins; et de plus les marchandises suivantes, qu'il reçoit en ce moment par le navire Elizabeth Ellen, du Havre:

Ombrelles dites pavolines américaines, brochées et moirées,
Dito dito chanoises brochées et moirées,
Parasols soie noirs unis, de 20, 22, 23 et 26 pouces,
Dito dito couleurs, de 22 et 24 dito,
Gants blancs fil d'Ecosse blancs, avec bouillon,
Dito dito soie dito noirs, dito
Dito dito dito Egyptiens, dito,
Dito dito dito noirs unis pour dames, dito,
Dito dito fil d'Ecosse unis dito,
Corsets patentes sans coutures, de la fabrique de P. Werly, à Barle Duc,
Ginghams superfins, patrons écossais,
Batiste blanche unie, de tous les prix,
Mousseline blanche 4|4 brochée à jours,
Mousselines à rideaux brodées au crochet,
Dito à mousquitaires brochées,
Lacets mousseline ferrés aux bouts,
Mouchoirs batiste à ourlet,
Dito dito unis, différentes grandeurs,
Dito dito unis très grands pour hommes,
Parfumeries diverses,
Basins [illegible] brodées et unies,
Couvrepieds [illegible] piqués pour lits d'enfant,
Bas fil d'Ecosse unis, pour hommes,
Bas pour enfans, unis et à jours,
Frange tors [illegible] noire,
Indienne à meuble rouge, jaune, unie et à raies satinées,
Echarpes barège blanc: Dito dito barres en couleur,
Dito dito noir, uni et à raies satinées,
Coutil français, dernier genre,
Merinos noir, uni, de Paturle, Lupins & Co,
Dito dito façonné,
Bretelles élastiques pour hommes et enfans.
Aussi—Un bel assortiment de marchandises américaines, reçues par les navires Wabash et Oswego.
[illegible]
D. B. MACARTY, 238, Bourbon.

DAVID & CHAPUS,
93 et 95, rue de Chartres,

VOULANT liquider entièrement leur magasin de gros, offrent à vendre la balance de leurs marchandises à des prix au dessous du marché, pour du comptant, ou du bon papier, savoir:

Barèges nouveautés, organdis, mousseline, jaconat, indiennes, françaises et du pays, mousselines marquises, mousselines suisses unies, à raies, à fleurs et à carreaux; [illegible] français, alpine et bombazette noire, écharpes [illegible] et en soie, gros de Naples et taffetas noir pour robes, gants en filet, coton en paquet, en soie, en fil d'Ecosse et en coton; mouchoirs de batiste brodés, à rivière et à ourlet, cravates et ombrelles riches, pèlerines, cols unis et [illegible] brodés, robes pour mariée, voiles, couronnes [illegible] toile d'Irlande pur fil, expressément pour [illegible] de Paris, toile à draps de toutes les largeurs, coutil blanc et fantaisie, Bishop lawn, linon, [illegible] serviettes et nappes unies et damassées, [illegible] blancs et en couleurs, pour gilets; mérinos [illegible] pour habits et pour robes; coton chamois et [illegible] unis, à carreaux et à raies; et mousseline à mousquitaires, brin fil blanc et écru, rubans à chapeaux et [illegible] Nos. 1 à 12, en satin et en taffetas; satin bleu, blanc, [illegible] poult de soie et moiré rose, bleue, blanche et noire, crêpe bleu, rose, blanc et noir; bretelles, dentelle fil et en coton, mousseline laine noire, bas de soie blancs [illegible] de toutes les qualités; toile de Russie, lasting noir pour cordonniers, foulards pur soie tissu de l'Inde, boutons pour habits, boutons de nacre, en os et en ivoire, de toutes les dimensions; gilets de dessous et caleçons en laine, coton et soie, gilets de peau en soie, pour hommes; frange, soie noire, cordelières; demi parasols, parapluies 30, 32 et 34 pouces; grand assortiment de bas et chaussons pour enfans, bobinet blanc et noir pour voiles, shalls Mazagran, etc. etc.

En débarquement du CLIFTON, de New-York.
10 caisses fil rouge en bobines; 100 grosses cartes à jouer, fabrique de Saunde; 130 livres fil Marshall, blanc, tous les numéros; dito noir, dito bleu, dito rouge; 600 pièces mousseline suisse, dans les bas prix, et 900 pièces dito qualité superfine; une caisse de peignes à démêler, à papillottes et à nœuds.

Le sieur CHAPUS devant partir pour le Nord, d'ici à un mois, engage les marchands de la ville et de la campagne à venir le trouver, avant d'acheter ailleurs, pour faire des bargains avec lui, voulant positivement clore toute la balance du stock.
27 juin DAVID & CHAPUS,
93 et 95, rue de Chartres.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 12, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.

NELLE ORLEANS, 13 Nov. 1846.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD de New-York d'après les termes de sa charte, [illegible] quatre du mois dernier, et après avoir payé [illegible] y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, [illegible] est resté en valeurs réelles $87,650 60. Depuis, les [illegible] primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $750,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av—30

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivans, savoir:
Lampes pour sucreries à huile.
do do do à gaz.
Cuillères et écumoires en cuivre.
do do en fer battu.
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé.
Briques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.

Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et cela, sans aucun soin.
S. MASPEREAU & Co,
rue Conde, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits:—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique. AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique.
S. MASPEREAU & Co,
8 sep—jeq 1n rue Conde, No. 22

Grates, Poeles, Cuisines.

LES soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans importés par eux, savoir:
600 grates assortis.
300 poëles do
350 cuisines do
Ils se chargeront du posage des grates, poëles et cuisines.
S. MASPEREAU & Co,
Rue Conde, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre en gros, aux prix les plus modérés, les articles suivans, importés par eux, savoir:
Un grand assortiment de ferblanterie.
do do do articles en fonte.
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.

Les soussignés s'étant arrangé avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces mêmes articles.
S. MASPEREAU & Co,
8 sep Rue Conde, No. 22

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—70 barils et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein
WHISKEY—50 barils rectifié, 20 do vieux Bourbon.
1e mai

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.

Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavie, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse éventaille,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies Louises en soie pour dames; corsets français,
[illegible] cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonnier gris et autre,
Cartes à jouer françaises et américaines;
Un bel assortiment de savons fins,
Papier rayé, peignes, grailles noires et blanches [illegible] coutisses, lacets de soie pour bottines, brosses [illegible] rasoirs, houppes à poudrer, [illegible] poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles [illegible] de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, bobines coton, dés à coudre, &c. &c. &c.
7 avril C. TALAMON,
44, rue de Chartres.

A VENDRE en magasin:
3 quarts pipes Eau de vie vieille Champagne.
500,000 Bouchons pour vin;
300,000 do longs et demi longs, pour vin.
100 caisses Liqueurs superfines et surfines;
150 do Vin rouge Médoc;
50 do Kirch, marque Jeanrenaud,
50 do Absinthe, do;
200 do Vin blanc, demi et large bouteilles;
60 barriques bon Vin rouge ordinaire;
10 do Vin rouge Chateau Leoville;
4 do do Cantenac;
100 barils Vin blanc Haut Sauterne;
70 moyennes boîtes Truffes;
100 rames Papier à lettre;
1200 paquets Anisette superfine et surfine;
140 caisses Curaçao superfin et surfin, par
POUGET FILS, 147, rue Royale,
19 aout entre St. Louis et Toulouse.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Nord, et offrent à vendre à bas prix
350 douz. chemises devant toile, bon marché.
100 do bretelles gomme.
150 do chaussettes coton écru.
100 do gants soie anglais épais.
250 pièces foulards pour le Mexique.
1 caisse chapeaux gris pour volontaires.
50 douz. chemises et caleçons flanelle légère.
[illegible] do soie, bon marché.
17 aout LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux, &c. &c.—
200 barriques vins de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion 1er, 2me et 3me crus, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
170 demi-barriques do do do do;
25 tierçons vins blancs Haut Sauterne et H. Barsac;
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St. Emilion, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi dito Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac;
100 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan;
50 caisses vins généreux d'Espagne, Lacaret, Alicante, Malaga, Xeres, Rotta, &c;
50 caisses Vermut de Torino;
25 paniers Champagne première qualité;
25 caisses prunes à l'eau de-vie;
80 dito absynthe des marques les plus renommées;
60 dito kirschwasser, diverses marques;
50 dito jus de groseilles pour sirop et confiture;
10 dito liqueurs, cruchons porcelaine;
30 dito Curaçao superfin, petits et grands modèles;
30 dito marasquin;
25 dito eau-de-vie de Dantzick;
50 dito liqueurs [illegible] nes;
200 paniers anisette [illegible] upion;
100,000 bouchons divers [illegible]
1,000 boîtes sardines, 1|2, 2|3 et grandes boîtes;
300 boîtes petits pois, dito;
150 dito cèpes à l'huile, dito;
8 aout F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux:
48 barriques vin rouge Montferrand,
12 do do St Emilion No. 3
4 do do St Emilion No. 2
4 do do St Estephe Médoc,
9 demi barriques vin rouge St. Emilion No 3
9 do do do St. Emilion No. 2
9 do do do St. Estephe Médoc.
F. & J. LACOSTE,
29 aout 105 rue Royale

EN débarquement du navire Lorena de Bordeaux;
20 barriques vin vieux, St Emilion, No.—1.
18 " " " " " 2.
24 " " " " " 3.
24 " " " " " 4.
16 " St-Julien Médoc.
4 " Chateaux Margaux.
4 " Lafitte.
4 " Léoville.
72 demi barriques même qualité.
600 caisses de 12 et 24 demi bouteilles vin St-Emilion, St-Julien, Chateaux Margaux, do Leoville, Haut Barsac et Haut Sauterne.
100 milliers bouchons fins et extra fins et pointus.
100 paniers anisette de Champion, superfine.
18 caisses prunes en pobands et rondelles.

EN MAGASIN:
40 paniers bouteilles vides de 22 onces.
100 " huiles.
3000 boîtes sardines grandes et petites.
200 " seps à l'huile.
100 " petits pois au beure.
50 caisses liqueurs assorties.
50 " absinthe.
800 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons.
100 paniers guignolet.
25 caisses vin muscat.
25 paniers champagne (cordon rouge) en grandes bouteilles et demi.
50 demi barriques vin blanc très vieux.
A vendre par NUMA LACOSTE,
31 juil. No. 103, rue Royale

EN débarquement du navire Lorena venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge, Graves Blanquefort.
42 do do St-Stèphe Médoc.
38 do do Macau Médoc.
12 do do vieux, St-Julien Médoc.
54 barils vin blanc Haut Sauterne.
10,000 étiquettes dorées, pour vins rouges.
En magasin, d'importation antérieure:
Vin rouge ordinaire, bon vin rouge pour familles, quelques barriques vin rouge très vieux. Vin rouge ordinaire et vin vieux en caisses de 12 bouteilles; Vin rouge et vin blanc en 1|2 bouteilles
Vin blanc de Jurançon en bouteilles, curaçao, marasquino, huile d'olive, bouchons de toutes qualités, à vendre par
B. TALAMON,
13 juil. 80, rue St-Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
10 barriques de Vin rouge, Médoc;
16 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux
18 demi barriques Vin blanc Sauterne;
9 dito Vinaigre;
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux;
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties;
3 balles contenant environ 30,000 bouchons, diverses qualités;
3 caisses de 12 paubans prunes sèches;
5 do de 12 à 18 boîtes transparentes prunes sèches.
VOR. MAIGNAN,
20 juil 87, rue St. Louis.

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xeres de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boîtes et paniers. à vendre par
5 aout ROBERTS & HALL, 75 Magasins

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge.
100 demi do vin blanc.

AUSSI EN MAGASIN:
83 caisses prunes sèches en pobans.
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques.
4 demi pipe vieille eau de-vie.
8 quarts do do do Maglory, 1825.
60 barriques vin rouge, qualité supérieure.
30 do bon vin pour familles
J. et J. TARDOS,
29 aout rue Conti, No. 15.

SUCRE DE LA HAVANE, à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin;
2 do du castor blanc;
1 do do feutre noir et gris;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes,
100 do do do do pour enfans;
25 do do do du cadets;
2 do do soie pour Amazone;
6 do do flambards gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que coiffe, Bordaloue, coiffes; cuirs consums, etc. gaO

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve. 30 quarts do do à vendre par
4aout—15 TH BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve. 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par
4 aout TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par
4 aout TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par
4 aout TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par
4aout TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

100 Boites Patés Truffes, assortis, à vendre par
4aout TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre,
56 do do de Sauvajol,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Yersin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juill Encoignure Royale et Orléans

ABSINTHE—2 barils de Yersin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

ALCOHOL,—20 barils alcohol, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

MERISE—50 barils 1ère qualité, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
160 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par
N. DUDOUYT
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26, Vieille Levée

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 157, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90, St Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Médoc, étiquetées et capsules, ayant droit au drawback, à vendre par
NUMA LACOSTE, 103, Royale

WHISKEY—120 barils vieux Whiskey, Old Reserve; 50 do do Monongahela 35 do Bourbon en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
13 aout 11 rue Conti

VIN rouge en barriques—150 barriques, diverses qualités, à vendre par CHS. DUFOUR,
1 aout 11 rue Conti.

PETITS POIS—500 boîtes petits pois, marque [illegible] en magasin et à vendre par
12 aout CHS. DUFOUR, 11 Conti

GOMME—10 [illegible] gomme blanche [illegible] en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR
[illegible] 11 rue Conti

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne supérieur, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
25 juil 36 Chartres

CHAPEAUX blancs—6 caisses noires et blancs, à vendre par FROST & Co.
11 juin 10 Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co.
11 juin 10, Magasins

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Talma, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback,
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné
100 boîtes Truffes du Périgord
200 demi do do
50 quarts do do
150 demi do do
12 aout CHS DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—500 boîtes et demi boîtes, marque Delisle, en magasin et à vendre par
21 aout CHS DUFOUR, 11 Conti

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane
10 demi pipes de la marque Rasteau & Charroyer,
20 quarts do do
A vendre par RAYMOND CABUZAC,
8 aout 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois
30 barriques St Emilion No. 4,
21 milliers bouchons extra fins.
A vendre par NUMA LACOSTE,
21 juil 103 Royale

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christofle & Co. de Paris, se de brevet [illegible] des couverts argentés par le procédé galvanique [illegible] & Elkington, [illegible]
LOISON & SILVESTRE,
7 juil 36 rue de Chartres

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
5 demi pipes, 20 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, et [illegible]
26 barriques Vin rouge de Bourg, premières cotes,
5 barriques Vin Blanc Haut Barsac de 1843, à vendre par
J & J TARDOS,
23 jul 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdoon, venant de New-York:
101 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
29 juil 15 rue Conti.

A VENDRE par les soussignés
30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23 jt J & J TARDOS, 15 Conti.

RIZ—60 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par
13 juil L D C WOODS, 80 Magasins

FARINE—300 barils des moulins de Saint Louis, nouvellement moulue, à vendre par
JAMES E WOODRUFF,
2 sept 60, Camp

LE soussigné offre en vente les articles suivans
SAUCISSONS—4 caisses de Boulogne, véritables, à 75 cents la livre.
VIN MUSCAT—100 caisses, qualité supérieure.
HUILE—100 paniers, marque de Plagniol.
VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, article rare
DATTES—6 barils, 1re qualité.
4 juil DQUE. LANATA, 9 et 10 Jefferson

CHAUX—300 barils de Thomaston, à $1. 25 par baril, à vendre par ROBERT MURPHY,
31 aout 98 Vieille Levée

SUCRE HAVANE—350 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par
25 aout L. CANTIN, 42 Gravier

RAISINS—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
25 aout 42 Gravier

RAISINS—120 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
20 juil 24 Gravier

SUCRE HAVANE—426 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42, Gravier

AMANDES—100 caisses amandes douces sans coques, 15 do amandes amères, en débarquement du brick Grecian, à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42 Gravier

SUCRE—80 caisses en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42, Gravier

VINS ROUGES EN BARRIQUES—250 barriques de diverses qualités, à vendre par
LOREILHE & Co,
19 aout Encoignure Royale et Douane

POST NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 52 Bienville

GRAINES POUR OISEAUX—55 sacs vendre par
1 aout B. VALLS, 26 Commune

CAFE RIO—400 sacs excellent café fin vert, en double sacs, à vendre par J W STANTON & Co.
1 sept Enc. Magasins et Lafayette

EAU DE-VIE d'Alex. Seignette, en douane et ayant droit au drawback:
5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1 sept 36, rue de Chartres

ABSYNTHE—75 caisses absinthe suisse,
50 do do de Marseille, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

OUTILS de charpentier—Egoïnes, scies à raser et à tenon, verloppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, vrilles, limes, rapes, spoke-chevre, vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
28 av 48, Chartres

MAIS—2000 sacs 1re qualité, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF,
17 aout 60 Camp

PORC—100 barils porc de diverses qualités, à l'inspection et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
17 aout 60, Camp

BALAIS—300 douzaines balais de mais, à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
17 aout 60, Camp

FIL CARRET—90 rouleaux, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
17 aout 40 Gravier

CIGARES—200,000 imitation Principe, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
17 aout 40 rue Gravier

POIVRE—50 sacs poivre venant d'être reçu et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 aout 40 rue Gravier

PIMENTO—50 sacs piment, venant d'être reçus et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 aout 40 rue Gravier

CHANDELLES de Composition—100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 aout 40 rue Gravier

AMANDES amères—20 sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN,
25 aout 42 Gravier

6 CAISSES Seringues garnies, grandes petites, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
30 ju NUMA LACOSTE, 103, Royale

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses, en débarquement du navire Arkansas, de la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par
21 jt R G HOBBS, 12 Douane.

VIN de Marseille—34 barriques Vin vieux pour famille, à vendre par J F BERCIER & Co,
24 aout 54, Vieille Levée

MAIS—1600 boisseaux mais, en magasin et à vendre par [13aout] [illegible]

HUILE—3,000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par J W STANTON & Co,
19 aout Encoignure Magasins et Lafayette

Bureau des Naissances et Décès,
Faubourg de la Bourse, près la rue Bienville.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orleans, devra être déclarée au dit Bureau, dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orleans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lorsque sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par MM. BOREL & BEROWSKI, rue Jefferson, entre Chartres et Levée, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maître et ouvriers, de toute classe; MM. Borel & Berowski sont toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez MM. Borel & Berowski, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçon de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou sur la justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité, plus, des gardes-malades.

☞ ILS PRETERONT DE L'ARGENT SUR DEPOT. Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

MM. Borel & Berowski fourniront des apprentis à ceux qui en désireront. Toutes les personnes recommandées par eux, seront nanties d'un certificat attestant leur moralité, etc.

En outre, MM. Borel & Berowski se chargent de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, etc.
3 sept—1 an

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant à dit Bureau peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes, et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou autres par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité, plus des gardes-malades.

☞ IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT. Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. [illegible]—1 an.

GUERISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS
BAGUES GALVANIQUES
DU Dr CHRISTIE
[illegible]
FLUIDE GALVANIQUE

L[illegible]

EPILEPSIE & PALPITATIONS.
Le Rev. John Bristed, [illegible] New York [illegible] M. Bristed s'est trouvé [illegible]

GOUTTE ET RHUMATISMES.
Dr. Christie, je dois attribuer ma guérison [illegible] de vos articles galvaniques, puisque j'avais [illegible] tre guérie de la goutte, accompagnée de [illegible] tumatisme, et d'une grande débilité de nerfs.
MARIE JACKSON,
100 Bank [illegible] New York.
Madame M. Jackson est parente du [illegible] certainement connue à New York, qui atteste [illegible] son certificat.

APOPLEXIE ET PARALYSIE.
Le capitaine Tornes, No. 70, rue Bridge, Brooklyn est dans sa [illegible] année. Sa santé était tout bonnement depuis trois ans il l'avait perdue. Sur l'avis de son médecin, il suivait un régime, lorsqu'il fut frappé, dans la rue, d'apoplexie. [illegible] partie de son côté droit était privé de vie [illegible] l'avant [illegible] paralysie [illegible]

☞ [illegible] des nombreuses contrefaçons [illegible] Dr. Christie n'a qu'un seul agent dans chaque ville de l'Union. A la Nouvelle Orléans, cet agent est à la maison
GUION & Co.,
5 sept—1an Coin des rues Canal et St Charles

CHANGEMENT DE DOMICILE.
RAVELET & HUET, ont transporté leur magasin de la rue Chartres, No. 34, au No. 56, [illegible]

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
Ils offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de marchandises de toute genre, savoir: [illegible] et merceries, quincaillerie fine, rubannerie, ganterie assorties, toiles, les nouveaux modes, bonnets pour petites et pour hebits, bretelles &c &c. La majeure partie de ces marchandises a été reçue par les derniers arrivages de France.

Egalement en magasin et reçu tout récemment, trente balles cotonnades française nouveautés, qualités et largeurs assorties.

NOTA—La liquidation de ces marchandises doit se terminer au 15 octobre.
3 sept

EN débarquement du navire Wm Engs, et de la barque Bachelor
150 caisses Harengs No. 1, de Magdalen,
150 caisses idem sans écailles,
200 caisses de 4 tambours morue,
5 barils et 5 demi barils saumon No. 1, pêche cette année,
125 douzaines seaux peints, 10 barriques et 10 barils mélasse,
5 caisses et 10 demi barils sucre en pain, 10 barils sucre brisé, et 10 do. en poudre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
2 sept 49 Commune

EN débarquement du brick Fleades, les articles suivants dans des boîtes hermétiquement fermées
135 boîtes homards, d'une livre; 500 dito homards, de 2 livres; 150 boîtes saumons au naturel, de 5 livres, 15 do au vinaigre, de 2 livres; 400 do à l'huile; 150 do moules, 200 do aloses, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
2 sept 49, Commune

CIGARES—3,000 Regalias Ugues,
18,000 do Figaro,
14,000 do El-Sol,
7,000 do Evidencia,
5,000 Dugues, Imperiales, Palma,
18,000 Canones Figaro,
4 barils picadura,
11 balles tabac Vuelta de Abajo.
En débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
18 aout B. VALLS, 26 Commune

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydie, de Bordeaux;
30 barriques vin rouge, diverses marques,
40 demi barriques vin blanc, Sauterne,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 1|2 do do do
20 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne,
10 do 24|2 do do do
1 aout VOR. MAIGNAN
87, rue St. Louis

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Moyarts et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem,
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, câpres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers idem;
50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi-pipes.
18 avril J F BERCIER & Co.
54, Vieille Levée

EAU DE VIE de cognac et champagne, de 1re, 2de et 4me preuves, de Pinet Castillon & Co, M Castillon jr., J. J. Dupuy, Mugiori, Otard Dupuy & Co, en futailles de toutes grandeurs, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

VIN DE BORDEAUX—Graves, Montferrant, Queyries, Léognan, St-Estephe, St-Julien, Leoville, Latour et Chateau Margaux, en barriques et en caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

VIN BLANC—Haut-Barsac et Haut-Sauterne, en caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

CHAMPAGNE—De tous les crus et qualités de MM. le marquis de Mussiac et de Loisson, en grandes et demi bouteilles, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

LIQUEURS ASSORTIES—Absynthe, kirch, curaçao et guignolet, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

CIGARES DE LA HAVANE—156,000, Regalias marques assorties, en débarquement du brick P. Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
18 aout 26, Vieille Levée

TABAC—234 balles tabac de Cuba et Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
18 aout 26, Vieille Levée

SUCRE—176 caisses, en débarquement du brick P. Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
18 aout 26, Vieille Levée

EN magasin, d'importation récente:
60 paniers huile d'olive de Plagniol,
50 caisses salaisons assorties, 20 do câpres,
20 caisses cornichons,
100 caisses liqueurs assorties, en grandes, 1|2 et 1|4 de bouteilles,
30 caisses liqueurs superfines au noyau,
20 caisses Curaçao, 10 do Kirchenwaser,
10 do Vermouth,
50 do Eau de fleurs d'oranges,
50 do Eau de Cologne, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

VINS de Bourgogne—25 caisses des meilleures marques, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

REÇU par les derniers arrivages du Havre, un nouvel assortiment de Couverts argentés au galvanisme par les procédés de MM. de Ruolz & Elkington, à vendre par les soussignés seuls agens des propriétaires brevetés.
LOISON & SILVESTRE,
1 sept 36, Chartres

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
[illegible] NOUVELLE-ORLEANS, le 7 sept. 1846.

LES officiers de ligne [illegible] se réunir lundi 12 [illegible] le régiment d'infanterie devront heures et demie de l'après midi, afin de procéder à l'élection d'un major du régiment d'infanterie, en remplacement du démissionnaire.

L'élection sera présidée par le major de brigade N. Augustin, assisté du lieutenant A. Gonzalès Vigil, de Cazadores d'Orléans, et du lieutenant A. Canon, commandant des Sapeurs du Génie.

La dite élection sera [illegible] et restera ouverte depuis 5 heures de l'après-midi jusqu'à 7 heures du soir.
Par ordre du brigadier général,
D. AUGUSTIN.
PAUL DOMPEVILLE, aide-de-Camp. 8 sept

Bureau d'Agence Générale.

LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.

Ils se chargeront de toute espèce de recouvrements, traductions, réglemens et tenues de livres, copies etc.

Dans le cas où pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.

Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu tous les lundis.

Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.

Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées à l'année est établie à leur bureau.
Nouvelle-Orléans, 20 aout 1846.
M. BERTUS,
21 aout H. RUFFIER.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mer et rivières.

Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER,—agent

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOOLLEY appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, savoir:

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine,
Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousse de laine,
Barège extra riche, balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne;
Gaze de Suisse, noir, lévantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marcelline assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et paille,
Merinos français et [illegible]
Shawls très riche, [illegible] nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire [illegible]
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine croisée, en merinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver,
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différent goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana
AUSSI—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, corsets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, ardé al polka, Mechlin, Valencienne et Lisle, idem Russie [illegible]
[illegible] un grand assortiment de rubans, [illegible] des derniers goûts, pour bonnets, [illegible]
26 oct

FFAU,
[illegible] public qu'il tient [illegible] ECURIE, [illegible] No. 144, [illegible] VETERINAIRE [illegible] No. 141.
25aov—1a

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la récolte de [illegible] Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses habitans qu'il vient de recevoir par les navires Louisiana [illegible] de New-York, un grand assortiment de graines de [illegible] provenant de deux des plus [illegible] Nord. Ces envois [illegible] choux, panais, [illegible] carottes, [illegible] &c. toutes de pre[illegible]
21 aout Wm. DINN,
11, rue de la Commune

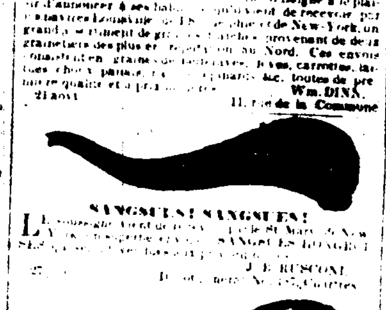

SANGSUES! SANGSUES!

L[illegible] SANGSUES [illegible]
J. E. RUSCONI
27 [illegible]

REÇU par le navire [illegible] DIX MILLE SANGSUES HONGROISES [illegible] SANGSUES ESPAGNOLES [illegible]
AU DEPOT RUE DU QUARTIER
[illegible]

EAUX MINERALES.
ON [illegible] de RENAUD PETIT [illegible]
[illegible]

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises [illegible] Esplanade, encoignure [illegible] No. 26.
La même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES [illegible]
12 juin J. B. SOUBIRAN

A LOUER.—La maison et le magasin [illegible] rue Royale, No. [illegible] Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Le magasin à côté No. [illegible] avec cuisines derrière. [illegible] novembre prochain. S'adresser à MORGAN & Co
15 sept 17, Canal

A LOUER—Le magasin situé No. 52, rue Bienville, parfaitement distribué pour y établir un bureau. S'adresser à WYLIE & EGANA,
14 sept 52 Bienville

A LOUER, à partir du 1er octobre, la maison située rue Euterpe entre les rues Prytanée et Coliseum, occupée maintenant par Mme Fortier. S'adresser à WYLIE & EGANA,
15 sept 52, Bienville

ON désire louer au 1er novembre prochain une bonne maison pour une famille peu nombreuse, pour une ou deux années avec bail; le carré de la Ville serait préféré. S'adresser à E. VALLS, rue de la Commune No 26. 15 sept—3

A LOUER.—[illegible] 1er octobre, la maison au No. 66, rue Royale, encoignure Bienville. S'adresser à WYLIE & EGANA
4 sept 52, Bienville

Un bon marché à faire.

UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, sur l'encoignure des rues Seconde et Levée, à des conditions très avantageuses; elle rapporte un très bel intérêt pour le prix qu'on en demande.

[illegible] TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures de ce faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse de l'Etats-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchapitoulas.
JUAN BELTRAN,
9r jul—☞ Propriétaire

A LOUER—Le haut du magasin No. 62, rue du Camp, comprenant 2 bons bureaux. S'adresser à
RICKER & PEARSON,
8 aout 62, Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, située rue Barthelemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 aout 62, Camp

A LOUER.
UN magasin rue Tchapitoulas, attenant à la plantation de Barba, encoignure Girod. Possession immédiate.

AUSSI
La maison rue du Camp entre Girod et Julie, attenant à la résidence de Henry McCall, Ecr. Possession immédiate.

Une maison à étage [illegible] Poydras et [illegible] AUSSI No. 190, rue St. Jean, entre [illegible] immédiate.

Le Magasin No [illegible] AUSSI [illegible] de l'Arcade de Banks, [illegible] Possession au premier novembre.

La propriété rue du [illegible] AUSSI [illegible] entre Commune et Gravier, [illegible] établissement de peintre de voitures. Possession immédiate.

Les propriétés ci-dessus seront louées à bas prix à de bons locataires, fournissant caution à satisfaction, pour un bail d'un an ou plus, payable par mois ou par trimestre. S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE,
19 aout 149 rue Commune

EN débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux:
32 barriques Vin rouge, St Estèphe Médoc;
18 do do Graves, Blanquefort;
16 do do Macau Médoc;
40 barils Vin blanc Haut Sauterne;
24 do do Sauterne 1842;
8 quarts pipe Eau de vie, J J Dupuy, 4me preuve, à vendre par B. TALAMON,
2? aout 80, rue St Louis

HUILE d'Olive de la marque Possel fils, grandes bouteilles;
Bouchons de différentes qualités, longs et mi longs
Marasquin, grand modèle de Badin frères;
Curaçao en grande et petits cruchons;
Vin rouge St. Emilion vieux, en caisses;
Vin rouge et blanc en 1|2 bouteilles;
Vin rouge ordinaire en barriques et bon vieux vin pour familles;
Anisette superfine de Marie Brizard et Roger;
Pour clore une consignation:
50 caisses Vin rouge vieux Médoc, à vendre par
2? aout B. TALAMON, 80 rue St Louis

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par
14 juil L D C WOODS,
80 Magasins

FRUITS A L'EAU DE VIE—59 caisses prunes et abricots, 10 caisses fruits à jus, à vendre par
5 aout S V BARRETT, 21 Gravier

TOILE, Corde d'emballage, et ficelle—430 pièces toile du Missouri et du Kentucky,
700 rouleaux corde do. do.
130 balles ficelle, à vendre par
7 juil G & R BUCHANAN & Co.

TABAC en feuilles de la Havane, tripes et capes, en magasin et à vendre par
RAYMOND CABUZAC,
4 aout 34 Vieille Levée

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!

LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest, dans le plus bref délai, dans ces magnifiques entrepôts à l'épreuve du feu, nommés "Western Phœnix, Union, Union No. 2 et Branch," et dans cinq autres entrepôts et magasins. Ayant beaucoup de moyens à leur disposition, ils peuvent en tout temps mettre et rembailler le chanvre de la manière la plus expéditive, et en même temps aussi proprement que possible, ainsi, pour la corde et toile d'emballage, ou aurait été endommagée de quelque façon que ce soit, à bord ou dans les magasins.

Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 150,000 barils.
EMERSON, TOURNE & Co.
18 juin 157, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire La Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
5 barriques vieux vin rouge Pauillac.
10 demi do vin blanc Haut Sauterne.
30 juil CHARLES DUFOUR, 11 Conti

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feue dame veuve Ollie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du [illegible] septembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, samedi, le 3 sept. octobre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:

TOM, mulâtre, âgé d'environ trente-deux ans.
Et NINA, négresse, âgée d'environ trente-six ans.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
16 sept—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue dame Natalie Lafonta décédée, épouse de L. R. Gaienne.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 2 septembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mercredi, 16 septembre 1846, pour le compte de la succession:

Un certain banc à l'église St Patrick, le premier en face de l'autel dans l'allée à gauche.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et divisés par coupons à la satisfaction de l'administration, avec privilège sur le dit banc.
JOHN L. LEWIS,
4 sept—3fen16. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Thomas Durnford, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—John McDonogh vs. E. W. Durnford, G. Durnford, Caroline Davis et Marie Durnford, héritiers de Thomas Durnford.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de [illegible] St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi 17 octobre 1846, à midi,

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations que [illegible] qu'ils puissent être (mais sans garantie aucune) [illegible] le défunt Thomas Durnford aux terres possédées [illegible] aux billets à lui dûs, et aux réclamations [illegible] terres étant portées sur l'inventaire [illegible] suivante, y annexée: "Titres de diverses portions [illegible] ce qu'on suppose appartenir au défunt [illegible] ses papiers, mais dont il ne parait pas exister [illegible] vente authentique à lui passée ("Sans garantie.")

1o. No. 1. Une portion de terre située sur la rive gauche du bayou Lafourche, à quatorze lieues environ de la Mississipi, ayant six arpens de face au bayou, et quarante arpens de profondeur, et bornée d'un côté par la terre de Louis Hachez.

2o. No. 2. Une portion de terre située sur les bords de la ravine de Thompson, au Bayou-Sarah, dans la paroisse de Ouest Feliciana, ayant 400 à 500 acres plus ou moins.

3o. No. 3. Deux portions de terre situées sur les bords du Lac Pontchartrain et de la Rivière Tchifonte, dans la paroisse de St. Tammany, ayant ensemble environ 2400 arpens; l'une des dites portions située sur les bords du Lac Pontchartrain et de la Rivière Tchifonte, ayant environ 1200 arpens; l'autre portion, située du côté Est de la Rivière Tchifonte et bornée sur le Poncheta [illegible] contient, dit-on, 1200 arpens.

4o. No. 4. Un billet de John Andrews, daté Opelousas du 31 mars 1819, payable en tout mars 1820, de la somme de $4 000, au dos duquel il y a un reçu de $1000 à compte, appert jugement obtenu dans la Cour de District des Opelousas.

5o. No. 5. Un billet de Christopher Adams, daté Iberville du 26 août 1819, payable à six mois de date, de la somme de $4000, appert jugement obtenu dans la Cour de District d'Iberville.

6o. No. 6. Un billet de J. & J. Fry, daté Nouvelle-Orléans du 3 décembre 1812, payable le 28 mars 1820 de la somme de $11,040 et cents.

7o. No. 7. Un billet de V. & V. Bingham, daté Nouvelle-Orléans du 10 [illegible] 1819, payable en tout mars 1820 de la somme de $16,492.

8o. No. 8. Un billet de Leon Lalis [illegible] daté [illegible] du 1er mars 1819, payable à 12 mois de date, de la somme de $500.

9o. No. 9. Une réclamat[ion] contre la succession de Louis Lecesne, de la Nouvelle Orléans, de la somme de $3630 7 cents, depuis l'année 1820.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
15 sept—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 99—La Municipalité No. Un de la Nouvelle Orléans vs. Théodore Davie Hall—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi, à [illegible] par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le vendredi, 18 septembre 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre faisant partie des Commu[nes] [illegible] derrière cette ville, désigné sur le plan [illegible] Nos. [illegible] de l'îlet No. [illegible] dressé par Bouqueto, voyer de la Municipalité No. [illegible] en date du 4 décembre 1836, et mesurant [illegible] pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue de la [illegible] profondeur [illegible] parallèles; lequel lot forme [illegible] des rues de la Douane et Franklin. Ensemble avec toutes les [illegible]
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
17 a[illegible]—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 50—J. B. Rossover & Co. vs. [illegible] le capitaine, et les propriétaires du vapeur DENIZEN.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, [illegible] octobre 1846, à midi.

Le vapeur DENIZEN, ensemble avec ses machines, ses agrès, apparaux, meubles [illegible] dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
2 sep—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 780—Crédit Conti [illegible] Mary [illegible] Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus [illegible] rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] 1846, à midi la propriété [illegible] saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

[illegible] de terre situé en cette ville, dans [illegible] par les rues des Remparts, Conti, [illegible] et du Bassin, et formé de la totalité du lot [illegible] et partie du lot No. Trois, d'après le plan dressé par [illegible] dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, [illegible] de Arnaud, notaire [illegible] Le dit lot de terre mesurant au [illegible] trente trois pieds trois pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cent [illegible] pieds entre lignes parallèles jusqu'à la [illegible] sur laquelle il a une égale façade de trente trois pieds [illegible]
Ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible] tenant dessus.

Conditions—Un quart comptant, et la balance payable [illegible] en sommes égales, à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets [illegible] à satisfaction, [illegible] portant intérêt à raison de 8 pour cent, en cas de non paiement [illegible]
JOHN L. LEWIS,
[illegible]—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

$50 de Récompense.
S'EST absentée [illegible] juillet 1845, la négresse MARY ELLEN, [illegible] âgée d'environ [illegible] [illegible] 325 [illegible]
☞ S'adresser au No. 1, rue Bourgogne.

SIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, la négresse MARIANNE, âgée de 17 ans, [illegible] Elle s'est sauvée du domicile [illegible] de Aubert. La récompense ci-dessus [illegible] logera dans une des geôles [illegible] savoir au soussigné. L. LEXNIOS,
9 jt—☞ 263, rue St Philippe

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné [illegible] d'août dernier, la négresse EVE, âgée d'environ 25 ans, taille au-dessous de la moyenne, parlant l'anglais et le français, habillant presque toujours en blanc, [illegible] ayant les dents de devant à la mâchoire [illegible] grosses, taille élevée. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la [illegible] dans une des geôles de cette ville, et en donnera avis à M. V. Allain, rue Conti, No. 17.
4 [illegible] A. TROLARD

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
Le mulâtre EDOUARD, parti marron le 2 courant de l'habitation de M. Jos. E. Wilkinson, pres Plaquemines, qui s'est pris de courant et [illegible] à bord du steamer Rainbow, pour être rendu [illegible] son maître, est parvenu à s'échapper [illegible] lorsque [illegible] [illegible] taille d'environ 5 pieds 11 pouces, âgé de [illegible] 20 ans. Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à
McCALL & ADAMS,
31 août—☞ 62 Gravier

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman, une mule baie, ayant des marques de harnais sur le corps, les jambes de derrière enflées, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

S'il n'est au 25 septembre la dite mule n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
16 sept Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité—Rue Dumaine, entre Derbigny & Roman.—Une VACHE grise tachetée, les oreilles coupées, les cornes percées, marquée aux oreilles sans aucune autre marque, ni étampe apparente. Un CHEVAL baie, les crins coupés, sans aucune autre marque ni étampe apparente, ayant des harnais.

S'ils n'ont au 26 septembre les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
15 sept. Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman—Une VACHE noire, le dos, le ventre et la queue blancs, marquées aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une VACHE isabelle, quelques taches blanches, marquée à l'oreille, étampée sur la croupe droite M B, sans autre marque ni étampe apparente.

S'il n'est au 19 septembre les dites vaches ne sont pas réclamées, elles seront vendues aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
9 sept Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman.
Un VACHE rouge foncé, la tête et le ventre tachés de blanc, le bout de la queue blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE tigrée, taches de blanc sur le dos et le ventre blanc, marquée aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE tigrée, la tête, le dos et le ventre blancs, une partie la queue blanche, marquée aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE tigrée, le ventre blanc, sans aucune marque ni étampe apparente.
S'il n'est au 19 septembre les dites vaches ne sont pas réclamées, elles seront vendues aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
10 sep—10 Gardien des épaves.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
331 caisses en débarquement des navires Berlin, R. G. Shaw, Union, Queen Victoria, et de la barque Iris, à vendre par
14 sept. R. G. HOBBS, 12, Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
200 caisses en magasin, comprenant un assortiment varié de chaussures fraîches, à vendre par
R. G. HOBBS, 12, rue Douane
Aussi—146 caisses en débarquement des barques Manchester, Orbelin et Oneco. 1 sept

SUCRE raffiné de Boston—400 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40, rue Gravier

THE—600 colis en boîtes de six, douze et treize livres, thé souchong, young hyson, etc., à vendre par
NORCROSS & FOSDICK
7 sept 40, rue Gravier

CAFE—250 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40 rue Gravier

CLOUS—550 barillets de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—150 barils grands maquereaux No. 3, fraîchement pêchés, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40 rue Gravier

INDIGO—40 surons indigo de Caracas, première sorte, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40 rue Gravier

SACS en paire—10,000 de deux boisseaux chaque, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40, Gravier

CONFITURES—12 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
30 juil 26 Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
[illegible]juil 26, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu le mardi, 20 d'octobre 1846, à midi à la Bourse St. Louis, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du [illegible] 1846, l'acte de terre [illegible] a décrit, abandonné à ses créanciers, par D. Oscar Lecerf.

Un lot de terre situé au faubourg [illegible] côté du Bayou St. Jean, d'après un plan dressé le [illegible] 1836, par MM. Dépouilly et Allou d'Hemecourt et déposé en l'étude de M. Amedée Ducatel notaire public, le dit lot se composant de 20 terrains, numérotés de 1 à 20 inclusivement, ayant, mesure américaine 300 pieds de face à la rue Crozon, 303 pieds de face à la rue Euclide, 300 pieds de face à la rue Gesner, et 303 pieds de face à la rue Rag; ensemble toutes les circonstances et dépendances du dit ilet.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets à satisfaction, portant intérêt à raison de 5 p 100 l'an, à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.
16 sept—3fen30;

Succession de Charles L. Durocher.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Second District de la Nouvelle Orléans, en date du 11 septembre 1846, il sera vendu le samedi, 17 octobre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, l'esclave ci-après nommée appartenant à la succession de Charles L. Durocher:
ANGELE, mulâtresse âgée d'environ 19 ans.
Conditions, comptant.
L'acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 sept—3?;16 sept. 1er et 17 oct.

DROGUES ET MEDECINES.
EN débarquement des navires Sultana et Bachelor, de New York, et Copeland, de Boston—
50 livres aloes succotrin, 100 do aloes capet,
40 " rhubarbe anglaise en poudre,
50 " rhubarbe de l'Inde dito;
[illegible] livres gomme Senegal, belle;
[illegible] orge perlée, belle, 4 grosses seringues assort.
[illegible] bois de Campêche; 2000 dito couperose,
[illegible] acide sulfurique; 100 dito baume de copahu,
[illegible] arrow-root aux Bermudes,
[illegible] dito Bermudes;
[illegible] écorce de sassafras, 4 grosses vessies pour des [illegible] de rhue, 15 dito feuille, 5 de thim, [illegible] 20 dito mélisse verte.

EN MAGASIN—
[illegible] hyd. acétate de potasse français;
[illegible] sulfate de quinine français,
[illegible] dito dito américain;
[illegible] calomel anglais; 400 dito camphre;
[illegible] gomme arabique assortie, 800 dito salpêtre,
[illegible] cochenille, 100 dito écorce orme gras;
[illegible] opium, 500 dito magnésie;
[illegible] sel d'Epsom, 200 livres potasse blanche;
1500 livres alun, 100 litres huile d'amandes douces;
[illegible] onces essence de rose—A vendre par
25 aout P CUSACHS,
[illegible] encoignure Conde et St Philippe

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage qu'il y [illegible] en ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, aux [illegible] pompes. Les habitans de la côte peuvent se [illegible] faire conduire l'eau qui leur est nécessaire en faisant [illegible] de ces tuyaux. On peut les faire, de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces. [illegible] Cest sans contredit le conducteur [illegible]

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les [illegible]
W. W. [illegible]TSON, à St. Louis (Missouri),
ou à ses agents, FENNETT & DIX,
22 oct—1an 71 Rue Poydras, Nlle Orleans

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie.
CAPITAL........ $500,000. [illegible]
Assurance Maritime, le rivières et contre l'incendie, [illegible] taux régulier.
La Compagnie de Nashville [illegible]
[illegible]
James Walker secrétaire. James A. Porter président
W. B. PARTEE, Agent.
No. 30, rue du Camp
Référence, MM Dick & Hill, 85, rue du Canal.
[illegible]

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.

LE soussigné [illegible] de Castro Ville sur la Medina, [illegible] San Antonio, depuis le 2 [illegible] 1844.

Fait connaître [illegible] intéressé, qu'il s'établit [illegible] fondé au centre de sa colonie dans le but [illegible]

[illegible] continue également dans les limites de 400 sections à [illegible] gratis jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre [illegible] peut s'établir sur les [illegible] et à tout célibataire au dessus de 17 ans, 160 [illegible]

S'adresser pour des renseignements [illegible] soussigné, M. Leonard Dobbin, Esq. rue Bienville, No. 13, ou au soussigné, sur la colonie.
Nouvelle Orléans, 22 juin 1846.
21 [illegible] H. CASTRO

V[illegible] barriques vin [illegible] ordinaire Bordeaux [illegible] St. Emilion, Montferrand [illegible] 1843 et 44, St. Julien [illegible]
[illegible] du vieux Château Lafitte, Leoville, [illegible] do Médoc, [illegible] St Julien St Estèphe et Margaux [illegible] Haut Barsac, Château Latour [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
4 aout 11 et 15 St Louis

CIGARES—[illegible] Regalia la [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
[illegible] 11 et 15 St Louis

CAPRES, SARDINES, &c—75 caisses câpres [illegible] eau de fleur d'oranger, 50 caisses [illegible] sardines à l'huile en boîtes et demi [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15, rue St Louis

LIQUEURS—150 caisses liqueurs [illegible] 1re et superfines. [illegible] de Champion, [illegible] 37 dito [illegible] d'Angers, [illegible] Badin & Champion [illegible] marasquino, [illegible] eau-de-vie d'Andaye, [illegible] eau-de-vie de Dantzick, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 rue St Louis

EAU DE VIE—12 demi pipes Cognac, 4me preuve, [illegible] Dupuy [illegible] do. do. do. de [illegible] do champagne Olivier 1825, Un [illegible] qualité supérieure, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 & 15, St Louis.

C[illegible] en feuilles, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

S[illegible] en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
[illegible] 54 Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment [illegible] Regalia major Ryan, capitaine Whi[illegible] et à vendre par
J. M. CABALLERO,
38 Vieille Levée

INDIGO—Surons Guatemala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
38 Vieille Levée

G[illegible] à vendre par
J. M. CABALLERO,
38, Vieille Levée

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
38 Vieille Levée

WHISKEY—20 caisses W[illegible], à vendre par
BERTRAND & SIECS,
Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—1200 livres [illegible] sortie, à vendre par BERTRAND & SIECS,
Encoignure Royale et Bienville

TABAC de la Vuelta Abajo—50 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
No. 11, rue Royale

VANILLE—En débarquement du brick Princess Kata, 2 caisses Vanille de la dernière récolte à vendre par HEPBURN & TURPIN, [illegible]

BOUTEILLES VIDES—[illegible] en magasin et à vendre par
CHS. DUFOUR, 11 Conti

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN,
42 Gravier

RAISINS DE CORINTHE—Trois et en boucauts, à vendre par L. CANTIN,
42 Gravier

BOUTES, Souliers et Brodequins—56 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par
G. W. DUNBAR,
30, Douane

FER BLANC—[illegible] caisses 1 3 X à vendre par
G & R. BUCHANAN & Co,
64, rue Tchoupitoulas

SALERATUS—[illegible] en débarquement du navire Auburn, et à vendre par
ROBERTS & HALL,
75 Magasins

A[illegible] débarquement du navire français Le Vaillant de Bordeaux
20 quarts Eau de vie de Cognac, de J J Dupuy
10 barriques Vin de Bordeaux, Montferrand et Graves,
[illegible] caisses Vin de Bordeaux, St Julien, Leoville et Chateau Margaux, à vendre par F. JORDY,
30 ju 10, rue Conti

VINS ROUGES en caisses, tels que Château Lafitte et Chateau Latour, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 sept 17 et 19 St Louis

CHAMPAGNE—80 paniers, marques Grenon et l'Aurore, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co.
14 sept 17 et 19 St Louis

EXCELLENT vin vieux—8 barriques Chateau de l'eyrecelade, de 1841, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
14 sept 13 et 19, St Louis

VERITABLE absynthe suisse, marque de Dubied père & fils, de Couvet, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept 17 et 19 St Louis

SARDINES des marques Colinet & Madin, A. Canaud de la Rochelle, et Philippe & Canaud, de Nantes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
14 sept 17 et 19 St Louis

A VENDRE en débarquement de la barque H. W. Tyler, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge;
100 paniers vin blanc, Haut Sauterne,
100 caisses cerises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte;
50 do fruits à l'eau-de-vie, nouvelle récolte,
100 caisses absynthe, marque Sauvajol Brunet & co.
A vendre par POUJET fils,
14 sept 147, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

EN débarquement du navire H. W. Tyler de Bordeaux, 20 barriques vin St Julien de 1841, 32 demi barriques vin blanc Haut Barsac, 92,560 bouchons de diverses dimensions, 20 quarts pipes eau-de-vie de P. Godard & Co. EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept 17 et 19 St Louis

EAUX-DE-VIE, sous la clé de la douane—A vendre par les soussignés, 9 demi pipes Castillon de préemère preuve, de 1825, 6 quarts pipes idem 1825, 3 demi pipes id. 1815, 6 quarts pipes 1815, 160 quarts [illegible] Godard & Co, 4 demi pipes Pinet, Castillon & Co. de 4me preuve, 5 quarts pipes idem, 4 demi pipes J. J. Dupuy, 30 quarts pipes idem, 15 demi pipes et 20 quarts pipes Legier frères, couleur pâle et foncée, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co
14 sept 17 et 19 St. Louis

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—[Paulding-Row.]
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 288, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florance, Sarjelle, Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX ENTIEREMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été, ci après détaillé:

HABITS—Noirs, en mérinos français, allemand et anglais, habits et levites, paletots, sacs, levites décurées, surtouts de bureau, levites et habits en cachemire, [illegible] couleurs fantaisie, idem en alpaca, crêpe et [illegible] d'été, idem un, à carreaux et à raies, en coutil fil, [illegible] Union de toile unie, ginga Union, cordonnade, lasting de fantaisie, coutil coton, jeans-cotton et gara [illegible]

PANTALONS—En mérinos de tout genre, drap de mode [illegible] bombazin, lasting, drap coutil de fantaisie, en toile à raie, [illegible] à carreaux, en coutil d'été, en [illegible] ecossaise et unie.

GILETS—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins, [illegible] de Marseille, fantaisie et uni, en cachemire, [illegible] valenciennes et poils de chèvre.

CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile, en toile rayée, causes en coton uni, [illegible] gris et blanc, ou line d'agneau et [illegible] coton, écru et blanc.

CALEÇONS—Blancs et écru, [illegible] toile blanche et écrue.

CRAVATES—[illegible]

[illegible] habitans, marchands [illegible] invités à examiner leur [illegible] d'en faire leurs achats ailleurs. [illegible] qui leur restent [illegible] jusqu'au mois.
16 av GARTHWAITE, PAYAN [illegible]